

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 10 mars 2025

Lutte contre le frelon asiatique : La ville installe plus de 200 pièges.

La fin de l'hiver approche, il est temps d'agir contre le fléau des frelons asiatiques. Après la mise en place de plusieurs pièges sélectifs l'année dernière, la commune de Saint-Just Saint-Rambert renforce son action avec l'installation de 200 pièges supplémentaires. Une partie de ces pièges est distribuée à des habitants volontaires (50 unités).

Le printemps : une période clé pour limiter l'implantation des nids

Depuis son apparition en France en 2004, le frelon asiatique s'est rapidement implanté dans la Loire avec de plus en plus de nids identifiés. Espèce invasive, ce frelon est néfaste pour la biodiversité et tout particulièrement pour les abeilles qui constituent près de 40 % de son alimentation. En outre, une colonie de frelons asiatiques peut se révéler agressive lorsqu'elle est dérangée par des promeneurs ou des animaux de compagnie.

Engagée pour la préservation de la biodiversité locale mais aussi dans un souci de sécurité publique, la commune de Saint-Just Saint-Rambert a décidé de déployer des moyens importants pour freiner l'expansion de ce prédateur ailé indésirable. Pour cela, 200 nouveaux pièges sélectifs doivent être installés en mars et s'ajoutant à ceux déjà prévus en 2024.

Les pièges seront en place dès le printemps, période durant laquelle les reines fondatrices, qui ont passé l'hiver, doivent être éliminées pour éviter la création de nouveaux nids. Chaque reine en moins évite ainsi l'apparition de plusieurs milliers de frelons.

Pour cette opération inédite dans la commune, tant par le nombre de pièges installés que par le territoire couvert, le choix s'est porté sur des pièges fabriqués au Coteau dans la Loire. Un mélange attractif sucré spécial est imbibé sur un chiffon au sein des pièges. Chacun comprend une entrée spécifique aux frelons asiatiques qui permet aux autres insectes dont les abeilles de ressortir.

Avec la participation d'habitants volontaires.

Ces pièges sont installés par les services techniques de la ville, y compris dans les zones rurales de la commune. Il est recommandé de ne pas les toucher, ni de les déplacer.

La commune propose aussi à 50 ménages volontaires de récupérer un piège en mairie avec un engagement à l'installer et à renouveler régulièrement le produit attractif. La distribution est prévue à partir du 14 mars 2025 en mairie, dans la limite des 50 premières demandes sur place.

« Le frelon asiatique est bien implanté en France et il sera difficile de le faire disparaître. Toutefois, ce type d'opération en limite la propagation, ce qui est primordial pour protéger les abeilles et l'ensemble des insectes prédatés. En outre, l'action municipale sera encore plus efficace si les habitants se dotent eux-mêmes de pièges sélectifs. » **Flora Gautier, Conseillère municipale en charge de l'environnement**

Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : aallion@stjust-strambert.com - 06 20 82 08 80

La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km² et regroupe 15 850 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 1 000 entreprises dont 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.